



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents :

Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : TAXES
DIRECTES LOCALES
– FIXATION DES TAUX
2025.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale qu'une décision du Conseil d'Etat a jugé obligatoire le vote spécifique des taux d'imposition des taxes directes locales, par délibération distincte approuvant le budget.

Il présente ainsi les taux d'imposition 2025 et précise que ceux-ci ont de plus recueilli un avis favorable de la Commission des Finances réunie le lundi 17 mars 2025.

	Année 2024	Année 2025
	Taux de référence	Taux de référence
Taxe Foncière sur le Bâti	37,79%	37,79%

	Année 2024	Année 2025
	Taux de référence	Taux de référence
Taxe Foncière sur le Non Bâti	34,23%	34,23%

	Année 2024	Année 2025
	Taux de référence	Taux de référence
Taxe d'Habitation	13,85%	13,85%

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter les taux d'imposition 2025 de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties: 37,79%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 34,23%
- Taxe d'Habitation : 13,85%

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

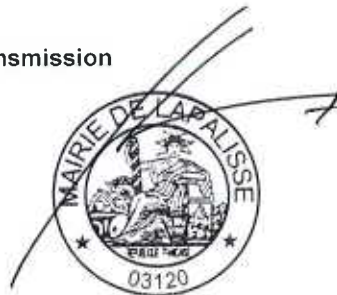
Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 22 AVR. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : - 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

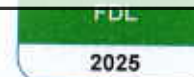




COMMUNE : 138 LAPALISSE
 ARRONDISSEMENT : 03 VICHY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VICHY

FINANCES PUBLIQUES

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le
 ID : 003-210301388-20250407-FISCALITE2025-DE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 930
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	221 138
d. Logements sociaux	163

Taxe foncière non bâtie

8 237

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	744 001

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	24 614
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	261 300
b. Logements vacants soumis à la THLV	132 000
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	92 823
d. Bases dégrévées locaux vacants	62 046
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,693376
d. Taux FB commune 2020	14,18
e. Taux FB département 2020	22,87

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	42,84	107,10	2,10000	105,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	36,52	127,70	2,35000	125,35
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,37	60,93	12,68000	48,25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,04
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,41



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 138 LAPALISSE
 ARRONDISSEMENT : 03 VICHY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VICHY

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20250407-FISCALITE2025-DE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 514 752	37,79	105,00	4 593 000	1 735 695	37,79	1 735 695
Taxe foncière non bâties (TFNB)	146 732	34,23	125,35	149 200	51 071	34,23	51 071
Taxe d'habitation (TH)	541 666	13,85	48,25	393 300	54 472	13,85	54 472
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					1 841 238		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	1 841 238 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			231 468	0	0	- 589 590	- 358 122

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 841 238		- 358 122		1 483 116

À MOULINS

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
SYLVAIN EME

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

- 7 AVR. 2025

